

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 1er avril 2026 à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

M. Gilles Dionne	M. Pierre Aubrey
M. Brian Boisvert	M. Colin LeBrun
M. Sebastien Denault	Mme Daphne Laycock

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

64-04-2026 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Monsieur Colin LeBrun
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance extraordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du 1^{er} avril 2026 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucun membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

65-04-2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Sébastien Denault
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

66-04-2026 SUIVI À LA RÉOLUTION 137-09-2025 CONCERNANT LE DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QUE la résolution 137-09-2025 prévoyait l'embauche de Monsieur Patrick Bertrand à titre de directeur du service des incendies à temps plein, avec une rémunération temporairement ajustée pour l'année 2025;

ATTENDU QUE cette même résolution prévoyait une période de probation de quatre (4) mois, soit jusqu'à la fin de l'année 2025, afin de permettre une analyse complète des besoins du service et de l'efficacité du poste à temps plein;

ATTENDU QUE la direction générale et le conseil municipal ont procédé à l'évaluation du travail accompli par Monsieur Bertrand durant cette période;

ATTENDU QUE cette évaluation démontre une performance positive, notamment en matière :

- de gestion opérationnelle du service;
- de conformité accrue aux exigences du Schéma de couverture de risques;
- d'amélioration de la structure interne et des procédures;
- de mobilisation et de stabilité des effectifs;
- de réduction des risques administratifs et légaux liés à la non-conformité;
- de collaboration intermunicipale et régionale;

ATTENDU QUE ces résultats confirment la nécessité de maintenir un poste de direction à temps plein afin d'assurer la continuité, la sécurité et la conformité du service des incendies;

ATTENDU QUE le conseiller Brian Boisvert propose que le conseil municipal entérine officiellement l'évaluation positive et procède aux ajustements prévus;

ATTENDU QUE les conseillers Sébastien Denault et Colin LeBrun expriment leur opposition à la résolution, invoquant que la rémunération proposée pour le poste à temps plein demeure, selon eux, trop élevée dans le contexte budgétaire actuel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRIAN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

1. **QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract confirme que l'évaluation du directeur du service des incendies, Monsieur Patrick Bertrand, est positive;**
2. **QUE, conformément à la résolution 137-09-2025, le conseil municipal reconnaisse officiellement le poste de directeur du service des incendies comme un emploi permanent à temps plein;**
3. **QUE la rémunération du directeur du service des incendies soit ajustée pour refléter la proposition initiale présentée en 2025, sous réserve des prévisions budgétaires de l'année en cours;**
4. **QUE la direction générale soit mandatée pour mettre à jour le dossier d'emploi, les conditions de travail et les documents administratifs nécessaires;**
5. **QUE le conseil municipal reconnaisse que cette décision permettra :**
 - d'assurer la conformité continue aux obligations légales;
 - de maintenir une structure opérationnelle stable et sécuritaire;
 - de renforcer la capacité d'intervention du service;
 - de réduire les risques liés à la gestion partielle ou insuffisante du service;
 - d'améliorer la planification, la formation et la prévention incendie;
6. **QUE les conseillers Sébastien Denault et Colin LeBrun soient inscrits au procès-verbal comme ayant voté contre la résolution, invoquant que le salaire proposé demeure trop élevé selon leur analyse.**

LE SUJET DU CAMION DE VOIRIE EST REPPORTÉ À UN AUTRE TEMPS.

67-04-2026 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Madame Daphne Laycock
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.